

Faut-il recréer nos paysages ?

Treyve P.

Milieu de vie, mode de vie

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 13

1972
pages 69-73

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI010465>

To cite this article / Pour citer cet article

Treyve P. **Faut-il recréer nos paysages?**. *Milieu de vie, mode de vie*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 69-73
(Options Méditerranéennes; n. 13)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Philippe TREYVE
Ingénieur agronome
I.N.A.
Paysagiste D.P.L.G.

Faut-il recréer nos paysages ?

Parler de mode de Vie et de milieu de Vie implique la prise en compte de la notion de Paysage non plus comme un élément de luxe, fruit du superflu ou d'une période d'abondance, mais bien comme un élément indispensable de la Vie. C'est cette constatation qui va guider ces quelques propos.

En effet, les actions entreprises dans divers pays le prouvent : nous ne sommes plus en période d'extériorisation et de plénitude du monde végétal mais en période de récession. Ainsi, malgré des rendements supérieurs obtenus en agriculture, il n'y a pas augmentation globale des masses végétales produites sur notre sol. C'est-à-dire que même si à l'hectare on produit plus de blé, plus de maïs, plus d'herbe..., sur l'ensemble de notre territoire, la suppression parfois trop systématique des haies, le développement de l'urbanisation, l'accroissement parfois dramatique des zones érodées..., entraînent une diminution de ce que les écologistes appellent la *biomasse*.

Ce phénomène objectif n'est pas sans avoir de conséquence sur l'évolution qualitative des paysages. On touche là une deuxième notion importante dans cette compréhension des paysages : c'est la *liaison* que doivent faire les aménageurs entre des *données objectives* et les *facteurs d'appréciation subjective*.

Une troisième notion importante résulte du fait que sur notre territoire et quand il s'agit de raisonner en matière d'aménagement du territoire, nous n'avons plus affaire très généralement à des « paysages naturels » à la « nature vierge » ou autres qualificatifs partiellement faux, mais à des paysages qui évoluent par eux-mêmes et du fait des introductions d'éléments nouveaux dus aux activités humaines. Nos paysages ne sont pas ou ne sont plus exclusivement végétaux ou minéraux, ils se doivent d'insérer ces éléments nouveaux dont nous venons de parler. De là se dégage la nécessité de leur prise en compte.

Pour cela, il est bon de donner des orientations quant à notre compréhension du milieu naturel, et d'analyser les diverses attitudes vis-à-vis de ce problème et leurs dangers.

En premier lieu, il importe de *comprendre* le milieu naturel. C'est un objectif de connaissance et, en tant que tel, il est primordial.

Connaître le milieu, c'est mettre en évidence les relations qui existent entre ses divers éléments constitutifs. C'est

donc établir les successions d'états résultant d'une ou plusieurs variations des éléments, c'est dégager des lois. L'équilibre de ce milieu naturel comprend dans sa totalité l'homme et les conséquences de ses actes. C'est dire que toute intervention faisant apparaître à la fois des phénomènes biologiques et plastiques, doit avoir comme idée de base non pas la condamnation des activités humaines par rapport au milieu, mais leur intégration qui seule peut conduire à un équilibre harmonieux. C'est en cela qu'un des points principaux de l'intervention du paysagiste est la prise en compte d'un « paysage global ».

Cette attitude se heurte bien évidemment à celles qui ne visent qu'à rejeter, masquer, mais pas intégrer les dérèglements ou déséquilibres imposés par l'homme au milieu naturel et à son environnement. Cette attitude peut même aller très loin et déclarer implicitement et systématiquement « nuisible » l'action de l'homme. Elle correspond trop souvent aux tenants du « protectionnisme de la nature ».

Il n'est pas dans mon intention de nier les aspects positifs des actions déjà engagées de protection de la nature. Seuls sont dénoncés ici les outrances, le sentimentalisme du « petit paysage personnel et égoïste », le refus de considérer, d'intégrer et d'utiliser l'action de l'homme.

Ainsi, les lignes directrices, qui, fondamentalement doivent régler l'intervention de l'aménageur en matière de paysage, peuvent se résumer de la manière suivante :

— l'élément qualitatif de notre environnement est un élément vital et non pas la conséquence d'un superflu ou l'objet détenu par une élite intellectuelle. Il n'est pas que le fruit de la *culture* mais celui de la *vie* ;

— dans tout aménagement les données objectives et les facteurs d'appréciation subjective sont liés, les unes ne devant pas *a priori* prendre le pas sur les autres ;

— enfin, la prise en compte des éléments nouveaux qui viennent s'ajouter aux « éléments naturels » ne peut que modifier notre perception du paysage, d'autant que les phénomènes sensibles ne sont plus perçus selon les mêmes critères. Il y a une évolution irréversible. Ce fait s'il est mal compris conduit à un compartimentage entre zones vierges et zones touchées, les unes repoussant les autres.

Aussi, pouvons-nous conclure à la nécessité de recréer nos paysages. Recréer nos paysages, c'est intégrer les activités humaines et non pas les cacher ; c'est les comprendre, en prévoir les répercussions, les organiser en fonction de l'amélioration de notre environnement.

« Concrétiser ces concepts revient à un modelage de notre environnement faisant en sorte que les paysages actuels avec leurs routes, leurs usines, leurs ponctuations diverses, l'urbanisation... et aussi naturellement leur végétation, leur relief, leur ambiance, leurs vieilles pierres, etc... paraissent aussi « naturels » à l'homme que la nature elle-même. »

Pour atteindre ce but,

« l'aménageur du paysage » doit savoir considérer d'une part des facteurs objectifs, d'autre part des éléments d'ordre plastique.

Ces facteurs objectifs sont avant tout ceux que la science nous fournit. Ce sont les possibilités d'analyse du milieu naturel, la détermination de ses facteurs caractéristiques, celle de son évolution prévisible compte tenu de ceux-ci ; mais aussi la prise en compte des données humaines : démographie, urbanisme, nouveaux développements et nouvelles activités, etc..., c'est dire l'intérêt d'une coopération interdisciplinaire et notamment entre l'agronome et le plasticien.

De cette coopération doivent être déterminés les *nouveaux systèmes relationnels* qui régissent et composent les paysages recréés. En effet, il n'est plus question pour le paysagiste de se contenter d'une composition dont il maîtrise parfaitement les éléments constitutifs comme c'est le cas dans la création de jardins, il s'agit maintenant, dès que le problème commence par se situer à l'échelle régionale, et pour être véritablement traité, c'est à cette échelle que l'on doit partir pour arriver à des réalisations à échelle réduite qui soient véritablement insérées, d'utiliser les caractéristiques biologiques et humaines *évolutives* du milieu à des fins de *création plastique*.

Cette création plastique qui est en premier lieu une détermination d'affectations spatiales, s'appuie donc sur des facteurs objectifs comme nous l'avons vu et sur des éléments d'*appréciation subjective*. Ceux-ci reposent avant tout sur des *facteurs polysensoriels* comportant une partie objective et une partie subjective. C'est ainsi que le paysagiste utilise dans ses propositions créatrices :

— **des liaisons colorées facteurs d'intégration.** Il joue sur les couleurs pour rattacher les divers éléments qui composent un paysage donné. C'est ainsi que par les végétaux et les matériaux utilisés, il pourra proposer une multicité d'informations colorées dans les zones très urbaines ou au contraire, dans un souci de contraste voulu, rechercher une unité par la végétation, la densité étant induite par les éléments construits. A l'inverse, en zone de transition ville-campagne, il cherche notamment par la couleur à lier ce qui doit l'être, à souligner une volonté de composition. C'est par de

tels moyens que peuvent s'intégrer ou se souligner tel axe routier, telle zone de calme, tel secteur d'activité... ;

— **des volumes et jeux de lumière.** L'esprit et les procédés utilisés sont voisins de ceux des liaisons colorées vus précédemment. La proposition visera à une affectation spatiale optimale ;

— **des échelles.** C'est par là notamment que l'on aboutit à une volonté de recherche d'ambiances, qui font retrouver ou recréer les paysages que souhaite l'homme et comme nous l'avons dit, qui lui sont indispensables. Cela consiste en la création d'espaces variés, tantôt à l'échelle humaine, échelle du piéton, de l'automobile, voire même de l'avion, échelle des routes de campagne, des autoroutes...

Cette création d'ambiances fait naturellement intervenir couleurs, volumes, lumières mais implique une volonté de diversité. On touche là un point important, qui pourra paraître à certains très subjectif :

C'est en préservant ou en développant cette diversité des paysages que l'on satisfera les besoins des hommes.

En effet, un des plus gros dangers actuels qui menacent nos paysages réside en leur « banalisation ».

Il est certes possible que l'aménageur puisse, dans certaines régions, avoir des difficultés à trouver ou à retrouver cette diversité. Les cartes anciennes peuvent de ce point de vue rappeler la composition générale de tel bocage, de telle champagne (pouilleuse ou berrichonne) qui se sont déshumanisés. Il n'est pas question pour nous de prêcher le retour au passé, il est fondamentalement mauvais d'aller en cette matière contre l'évolution des techniques modernes, mais il nous incombe d'une part de freiner les abus et d'autre part, de trouver les moyens qui permettront d'amener une *diversification, facteur d'humanisation*. Ceci présente une grande difficulté. Cependant, par un approfondissement des recherches concernant les phénomènes polysensoriels, les spécialistes et notamment les paysagistes sont à même de proposer des *phénomènes de simulation* capables d'arriver à cette fin. Par exemple, par un choix judicieux de végétaux, par la détermination de strates végétales progressives, on arrive très valablement à supprimer des impressions de barrières, de limites ou de dimensions trop restreintes et par ce fait même, astreignantes.

De même des échappées visuelles construites à partir de la détermination de *points de vue préférentiels* peuvent permettre pour un grand nombre une appropriation collective d'un paysage donné sans que celui-ci ne soit endommagé.

— **la lisibilité d'un paysage.** Par là, le paysagiste joue sur des écrans de verdure, sur des matériaux, des reliefs, sur un modelé, sur des lisières ou des ponctuations pour donner une compréhension d'un paysage, une construction. C'est le moyen qui permet d'éviter les « camouflages » qui sont le plus souvent de règle dans nos grands ensembles ou surtout dans les liaisons ville-campagne.



Jouer avec les rideaux, les transparences, les lisières dans les liaisons entre unités de paysage.

Il vaudrait mieux parler d'ailleurs d'absence de liaison tant les agressivités ou les mièvreries sont habituelles dans les solutions le plus souvent trouvées.

Ces phénomènes de simulation malgré les exemples tous visuels cités ci-dessus, peuvent faire intervenir aussi bien l'ouïe, l'odorat que le toucher.

Voisins sont les *phénomènes d'absorption* qui eux sont assez fréquemment rencontrés mais trop souvent en correspondances avec des erreurs grossières. Qui n'a pas trouvé dans un paysage aimé, tel vieil oppidum littéralement absorbé depuis les points de vue préférentiels qui le jalonnent par les tours d'une cimenterie, par les poteaux énormes d'une ligne à haute tension ?

Et pourtant, ces éléments se trouvent hors des périmètres dits de protection définis par la loi. On touche là le défaut d'une réglementation tantôt trop rigoureuse, tantôt inadaptée.

Par contre, le paysagiste peut manier ces phénomènes d'absorption à des fins constructives et notamment en utilisant de façon coordonnée certains des éléments précédemment cités, pour obtenir une certaine *osmose* ville-campagne, construit-végétal, roche-végétal, etc...

— **la mise en évidence de la caractéristique du paysage étudié.** Chaque paysage a une dominante, c'est au paysagiste à la faire ressortir. Ainsi, les solutions proposées ne doivent pas être les mêmes dans un paysage géologique (volcans d'Auvergne) dans un paysage bocager (Arcoat), une « sologne », une « champagne » que dans un paysage urbain, forestier, érodé.

D'ailleurs, dans ce domaine, une excellente orientation est déjà donnée par la toponymie locale : parler de « sologne bourbonnaise », de « champagne berrichonne », de garenne, de garrigue, etc... qualifie déjà un paysage.

De cet énoncé des moyens que peut utiliser le paysagiste, il découle que les paysages « naturels » ou transformés qui, du fait de l'évolution, doivent être

recrétés ou repensés, impliquent, pour ce faire, un certain nombre de recherches :

- volonté d'intégration des éléments induits par les activités humaines ;
- recherche des liaisons, osmose, coupures vertes... appropriées ;
- volonté de diversification des ambiances, des échelles, des espaces ;
- définition d'unités de Paysage avec une nature visitée ou non visitée, des espaces perçus ou ressentis...

Matérialisation de ces moyens

Elle doit se faire au travers :

- des niveaux d'intervention du paysagiste ;
- de la généralisation des plans de paysage.

En effet, cette considération du paysage va de pair avec l'obligation d'une intervention du paysagiste à plusieurs niveaux :

— **à l'échelle régionale.** C'est le niveau de l'affectation de vastes espaces, celui où la démarche de « l'aménageur du paysage » n'est pas une recherche décorative mais bien la définition de nouveaux systèmes relationnels entre les diverses composantes du paysage étudié. Créer de tels systèmes n'indique pas que le paysagiste va bouleverser le paysage : ce serait d'une part dangereux, d'autre part illusoire, compte tenu des moyens envisageables, mais cela montre que la création d'un nouvel environnement implique :

- la protection de secteurs à déterminer en distinguant nature visitée et nature non visitée,
- la création plastique à partir de données biologiques dans les secteurs ayant subi des transformations,
- la restructuration plastique de certaines zones,
- le traitement de liaisons « naturelles » entre unités de paysage,

- la détermination de lois ou mesures fondées sur un diagnostic établi après analyse du milieu naturel, de son potentiel, de sa résistance, de ses possibilités de reconversion ou de renouvellement.

C'est ainsi que le paysagiste participera au choix d'espaces transformables, à la détermination de zones de protection ou de développement, aux tracés autoroutiers ou routiers préférentiels, aux insertions d'équipement, au traitement et équipement de secteurs modifiés, à la création de villes nouvelles, etc... ;

— à l'échelle d'un élément d'intérêt régional. C'est une deuxième phase de l'intervention du paysagiste mais qui doit nécessairement avoir été précédée d'une autre à l'échelle supérieure, même si celle-ci a été très réduite.

A cette échelle, nombreux sont les domaines possibles. Peuvent être cependant cités certains d'entre eux qui sont ou devraient être d'actualité ; c'est le cas :

- de l'aménagement paysager et de l'intégration d'une route ou autoroute,

- de l'aménagement de sablières ou carrières en zone de loisir, en faisant en sorte notamment que l'exploitation constitue déjà une phase de l'aménagement et non pas une dégradation. C'est ainsi qu'il a suffi dans la vallée de la Seine, d'une utilisation sur place des argiles de lavage du sable (qui étaient habituellement rejetées dans le lit du fleuve), pour que, à mesure de l'exploitation, se constituent des secteurs en eau ou à végétation luxuriante au lieu du chaos rigide habituel. Il peut en être de même par un choix favorable des secteurs de rejets des matériaux non utilisés ; ainsi peuvent être construites des étendues à modelé varié et favorable à certaines implantations,

- de l'intégration et de la qualité d'environnement d'une zone industrielle, d'une cité,

- de la transformation des anciens terils en zones de sports et loisir,

- de l'aménagement de vastes zones en vue de son amélioration cynégétique,

- d'une volonté d'humanisation de certains secteurs qu'un remembrement trop expéditif a transformé en « morne plaine ».

Du fait d'expériences vécues, je rattache à ces exemples la création de bases ou de zones d'afforestation en... milieu désertique (base S.N. Repal à Hassi-Messaoud et afforestation Al-Ain, Abu-Dhabi, Golfe Persique). Là le problème posé était inverse de celui auquel, en France, on se trouve confronté du fait des différences extrêmes du pourcentage d'occupation du sol par la végétation. Cependant, les principes et moyens indiqués précédemment restent les mêmes. Le paysagiste a dû savoir utiliser des contraintes techniques importantes pour créer. Citons notamment les problèmes de l'eau, majeurs dans ces régions :

- détermination de masse végétale en contraste et s'appuyant tantôt sur des courbes de niveau (arrosage par des seuias), tantôt sur des lignes droites (arrosage goutte à goutte),

- création de vastes cascades et bassins à la place des habituelles colonnes de refroidissement pour des eaux sortant à 60°.

Les problèmes des vents et du sable ont conduit à la création de systèmes complexes et variés de brise-vents végétaux ou de pièges à sable. Le paysagiste a pu s'appuyer sur de tels éléments pour créer des ambiances, proposer des informations en volume, couleur, lumière.

Nombreux seraient les autres exemples capables d'illustrer les précédents propos :

— à l'échelle d'un élément d'intérêt local ou particulier.

A cette échelle, on rejoint les interventions traditionnelles du paysagiste : c'est la création d'espaces verts, squares, parcs, jardins, stades, etc... Elles ont leur importance car elles ne doivent pas être considérées comme se résumant à de simples « persillages ». A cette échelle même, les aménageurs doivent comprendre que l'intervention du spécialiste ne doit pas se faire en bout de course mais bien au départ, au moment des choix d'espaces.

Ces divers niveaux d'interventions conduiront pour le premier, s'appuieront pour les suivants sur des plans de paysage. La généralisation de ceux-ci à l'ensemble de notre territoire pourrait donner aux responsables un remarquable et indispensable outil de travail, s'ils veulent ne pas sacrifier notre environnement. Ces plans traduiraient les réponses données pour l'aménagement d'une région, selon les indications ou interrogations dont nous avons précédemment parlé. La transcription de celles-ci sur papier grâce à des symboles, limitations, etc... est déjà l'objet de certaines propositions.

Ce qui précède donne des possibilités permettant d'aboutir à une protection dynamique de nos paysages, protection qui refuse le statisme, le maintien à tout prix contre tout développement. La synthèse réside en la nécessité d'une prise en compte du caractère global d'un paysage. Tant que cela ne sera pas admis de l'ensemble des responsables ou aménageurs, l'aménagement du paysage se réduira à quelques touches vertes disposées çà et là pour masquer, cacher, limiter, borner... mais non pour construire un environnement agréable à vivre.

La France ne manque pas encore d'espaces libres. Ceci deviendra de moins en moins vrai. Il nous faut donc supprimer le gaspillage actuel des zones libres qui peuvent toujours représenter des zones de loisir. Et puis, il n'est peut-être pas nécessaire d'être trop pessimiste car si l'utilisation de gros engins permet de détruire plus rapidement qu'il y a cinquante ou cent ans, elle laisse ouverte la possibilité de recourir à ces mêmes moyens ou à de plus puissants encore pour entrer dans une phase constructive où nos paysages seront recréés selon les thèmes développés dans ces propos. A cet effet, il faut qu'au niveau de la réalisation, les compétences et les moyens soient renforcés. C'est ainsi qu'il est souhaitable de fortifier, de donner plus de responsabilités et de secteurs d'opération

aux entreprises paysagistes qualifiées pour que celles-ci puissent s'équiper valablement et disposer ainsi des moyens appropriés. Elles pourront ainsi répondre à la demande d'autant qu'elles représentent une garantie en ce qui concerne toute réalisation en matière de paysage. Il faut bien voir que c'est au niveau des gros terrassements et non pas seulement du figlage de dernière heure, que leur intervention est la plus utile.

De même, la considération de la notion de paysage telle que nous l'avions abordée implique une formation appropriée qui n'existe pratiquement pas à l'heure actuelle. L'Institut du Paysage qui reste à créer devrait former aussi bien les aménageurs du paysage chargés des études et de la conception, que les entrepreneurs chargés de la réalisation, car il faut bien admettre que la plus belle des études de paysage ne sera rien si elle est trahie par une réalisation défectueuse.

